

Réserves au déploiement de la 5G près des aéroports

Par Le Figaro avec AFP

Publié hier à 20:22



La Direction générale de l'aviation civile (DGAC) s'inquiète du déploiement de la 5G à proximité des aéroports. *Eric Feferberg / AFP*

La Direction générale de l'aviation civile (DGAC) a émis des réserves au déploiement de la 5G à proximité des aéroports, provoquant le mécontentement des opérateurs de téléphonie mobile, a indiqué ce vendredi le journal *Les Echos* .

Selon le site du journal, «*la DGAC redoute que ces premières antennes 5G (une douzaine au total sont concernées) ne perturbent les systèmes de guidage à l'intérieur des avions*». «*Il n'y a pas de blocage. Nous sommes*

dans le cadre d'une procédure normale qui vise à s'assurer de la cohabitation en toute sécurité de tous les usages au sein des bandes de fréquence et donc précisément à éviter tout risque», a indiqué la DGAC dans une note transmise à l'AFP.

Avant d'allumer un site de téléphonie mobile, les opérateurs ont l'obligation de procéder à une déclaration un mois avant auprès de l'Agence nationale des fréquences (ANFR) pour permettre à d'éventuels autres utilisateurs du spectre d'émettre des réserves afin d'éviter tout risque de concurrence ou de brouillage des ondes. Les opérateurs ont soumis leurs premières demandes d'autorisation pour les antennes 5G dans la bande 3,5 GhZ quelques jours après la fin des enchères le 20 octobre et les premiers retours ont été faits jeudi aux opérateurs, précise la DGAC. *«Pour environ 5% des demandes, des analyses techniques complémentaires en cours visent à s'assurer de la compatibilité de ces stations avec les besoins de l'aviation civile»,* ajoute l'organisation. Selon la DGAC, des mesures existent pour établir *«un zonage de protection»* autour des aéroports et *«elles sont adaptées pour la 5G comme à chaque évolution technologique».*

Menaces de SFR

Lundi, *«les opérateurs ont écrit à Cédric O, le ministre chargé du Numérique et des Communications électroniques»* pour se plaindre de la situation, précise le journal *Les Échos*. *«SFR menace de ne pas verser les 118 millions d'euros dus à l'État tant que la situation n'est pas résolue»* et Bouygues Telecom, de son côté, exige d'être indemnisé *«à proportion de ces nouvelles contraintes»*, ajoute-t-il. Contactés par l'AFP, SFR n'a pas fait de commentaire, tandis que Bouygues Telecom a indiqué n'avoir demandé *«aucune indemnisation»*, mais la *«prise en compte de cette complexité»* dans le cadre du déploiement de la 5G.

SFR a lancé ce vendredi ses offres commerciales à Nice, première ville française à bénéficier d'une large couverture de la nouvelle génération de réseau mobile, alors que d'autres communes demandent un moratoire jusqu'à la publication prévue au printemps 2021 d'un rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses).